

Ce jour second de juillet mille sept cent cinquante neuf, après la
 promesse faite en face d'eglise et les banniers par trois vicaires
 concueils sans opposition, tant en legne qu'en seigneurie de plouarzel
 que en cette legne L'abbaye de l'abbaye de Plougouvenec, le jour
 de sept et vingt et quatre juin, de la venue du futur mariage, au mariage
 fut mineur de deffeur Jean quiniwe code marguerite legall, de l'abbaye
 Justice par la Jurisdiction abbaticale de St martin en date du deux
 juin, ainsi signé le Glean commis Juste, de la paroise de plouarzel
 dans tout, et Marie Renée le Bouc, fille de Jacques le Bouc, absente
 anglaise depuis cinq ans, et de Marie Jeanne Brevesis, ainsi de Justice
 de Justice en date du deux juin de la venue, ainsi signé le Glean
 commis Juste, par la Jurisdiction de St martin, de la Breve de l'abbaye
 de Plougouvenec d'autre part, le, sous signe protest, du consentement
 de nos seigneurs, catholiques, après avoir pleuré mutual consentement
 pas paroles de prières, leur avoir donc de benediction nuptial
 selon les rit et ceremonies, de nostre seigneur la sainte Eglise, en
 presence de prout L'enseich oncle marshall, d'ya legat oncle
 allia, et autres qui signent, protestigne public, entie, approuvez

Johann par le Cronter bonaventura
 Louis Laurent fure

Marie joesephe par yue 297
PIERRE BERO

VIVE SAU Laurent le hio 297

M. B. J. P. P. P. P.

de demolene